

Concurrence au sein de la branche de l'assurance maladie

Conférence de la communauté d'achat HSK

Berne, le 31 août 2012

Otti Bitterli
CEO Sanitas

Nouveau financement hospitalier 2012

Objectifs et situation actuelle

Objectifs

- Système unifié pour toute la Suisse
- Meilleure qualité grâce à la concentration des activités
- AOS: libre choix de l'hôpital
- Parité des hôpitaux publics et des hôpitaux privés
- Pas de subventions croisées
- Test de performance

Etat

- 26 planifications hospitalières
- Politique: fermetures presque impossibles
- Critères supplémentaires pour les hôpitaux répertoriés
- Entraves pour les hôpitaux privés
- Tendance à compenser par le biais de l'assurance complémentaire
- Divergences dans la pratique relative à la différenciation tarifaire dans les cantons



Transparence
Concurrence
Conscience des coûts
Efficacité
Qualité



Nouveau financement hospitalier 2012

Exemple actuel: canton de Berne

Loi fédérale sur l'assurance-maladie dans le domaine du financement hospitalier révisée

- Limitation des prestations
- Prélèvement des recettes en cas d'excédent
- Prélèvement des recettes provenant des assurances complémentaires
- Fonds de compensation
- Obligation d'autorisation pour les projets d'investissement
- Structures organisationnelles centralisées



Nouveau financement hospitalier 2012

Il existe aussi des exemples positifs

Différenciation tarifaire Clinique Stephanshorn, St-Gall

- La clinique a trouvé un terrain d'entente pour les tarifs AOS avec la HSK et avec tarifsuisse.
- Les tarifs d'HSK et ceux de tarifsuisse ne sont pas les mêmes.

▪ Baserate HSK < baserate tarifuisse

- Le canton de St-Gall a approuvé les tarifs:

«Selon les règles du nouveau financement hospitalier, les différents tarifs des fournisseurs de prestations sont recevables dans la mesure où ils satisfont au principe d'économie (art. 46, al. 4 LAMal). Selon le canton de St-Gall, une fluctuation de 1,7% est acceptable dans le cadre du principe d'économie.»

Décision du 3 juillet 2012 du gouvernement du canton de St-Gall



Nouveau financement hospitalier 2012

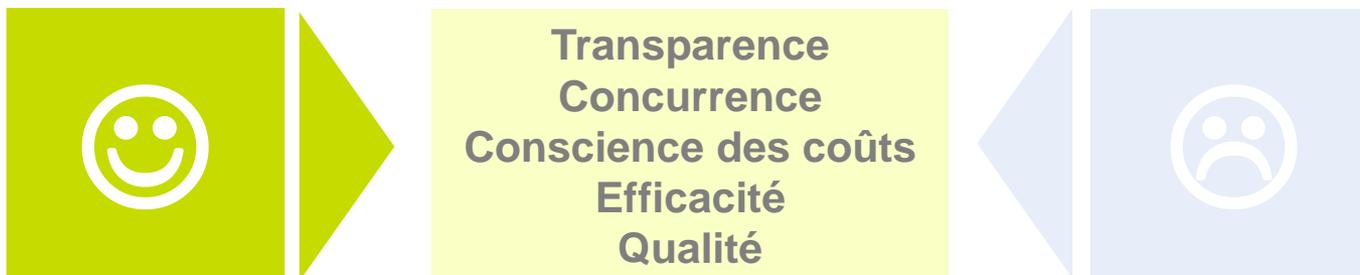
2^e phase de mise en œuvre:

Attentes

- Suite de la mise en œuvre selon les objectifs de la LAMal révisée
- Harmonisation entre les cantons
- Développement conforme au système SwissDRG (p. ex. coûts déviants, innovation)

Rôle de la HSK: plus de concurrence dans les négociations tarifaires

- Bases unifiées et critères transparents
- Concurrence tarifaire avec différents accords contractuels (différenciation tarifaire)
- Solutions contractuelles individuelles avec des processus simplifiés



Merci!

Communauté d'achat HSK
Otto Bitterli
CEO Sanitas
otto.bitterli@sanitas.com
+41 44 298 62 21